

P. 6  
5

356



GUSTAVE FRANCONIE

*Député de la Guyane Française*



# RÉPONSE

## à un Vieux Nègre

### DE LA GUYANE



LA COOTYPOGRAPHIE  
Société Ouvrière d'Imprimerie — 11, Rue de Metz, Courbevoie (Seine)  
Téléphone 260  
—  
1909

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE  
  
20039699

MANIOC.org  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane



356

# RÉPONSE A UN VIEUX NÈGRE

DE LA GUYANE



Décidément, certaines gens songent sérieusement, à Cayenne, à se débarrasser de moi, comme Député de la Guyane, aux prochaines élections législatives.

Pour y arriver, ils ont commencé, ou plutôt continuent, à tendre des pièges, sur mon dos, au corps électoral de la colonie.

C'est ainsi que, après qu'ils avaient répandu que je m'étais vendu au parti de M. Ursleur, un d'entre eux, prétendu *Vieux Nègre de la Guyane*, a publié, dans le journal *l'Œil*, du 20 mai dernier, un article où il déclare :

1° Que le Parti ouvrier me respecte, à cause de mes cheveux blancs, et surtout à cause de mon *ascendant*, c'est-à-dire mon *père* (style Vieux Nègre), mais que je suis devenu complètement impopulaire, et que je serai *mis au rancart*, sans discussion, en 1910, par le *Comité central* ;

2° Que je ne serai pas, par conséquent, le candidat de ce Comité central, parce que, élu en 1906, par le Parti ouvrier, auquel j'avais promis, *en pleurant*, de faire d'extraordinaires efforts en vue du relèvement économique de la Guyane et du retour dans cette colonie de l'ère de la Justice, j'ai manqué à la parole donnée, et ai brusquement tourné le dos à mes partisans, amis et *bienfaiteurs*, sans avoir aucun motif pour agir ainsi ;

3° Que, dans la Presse métropolitaine, je me suis plu à médire du Parti ouvrier, et à attaquer le citoyen François Ronjon, qui, de *notoriété publique*, a été mon *bienfaiteur* et mon *sauveteur* (encore style Vieux Nègre) ;

4° Que j'ai donc été l'agresseur du Parti ouvrier, moi qui avais cependant juré d'être son défenseur.

Et tout cela, pourquoi? Simplement pour obéir aux instigations de M. Albert Grodet, ancien Gouverneur de la Guyane.

Et alors, le Vieux Nègre de la Guyane, auquel je ne crois pas pour deux sous, me donne une leçon de morale — de cette morale *qui veut que l'on n'outrage jamais ses bienfaiteurs*.

Et il annonce que, au mois de mai 1910, le collège électoral me dira un *respectueux* adieu; d'autant plus que j'aurai droit à la pension de retraite annuelle de 2.200 francs, instituée par la Chambre des Députés.

Eh bien! malgré tout le respect que je voudrais avoir pour lui, et malgré celui qu'il affecte ironiquement d'avoir pour moi, que le Vieux Nègre de la Guyane, puisque Vieux Nègre il y a, me permette de le lui dire: tout son boniment est parfaitement enfantin et ne tient pas debout, mais mérite, cependant, que l'on y réponde, dès à présent même, quand ce ne serait que pour montrer, une fois de plus, que qui veut trop prouver ne prouve absolument rien.

Et d'abord, en ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire le respect que le Parti ouvrier veut bien m'accorder, *surtout* à cause de mon *ascendant*... dame! ce n'est pas ma faute, si je n'ai jamais eu que cela, dans ma vie, pour me recommander. J'estime cependant que ce fut déjà quelque chose. Et peut-être tout le monde ne pourrait-il pas ainsi ne se recommander que de ses ascendants. Mais, passons. J'ai hâte d'arriver aux autres points.

Notre Vieux Nègre déclare que je suis devenu complètement impopulaire, et que, par conséquent, je serai tout simplement mis au rancart, sans discussion, par le Comité central de Cayenne?

Ici, je crains fort que, par cette déclaration, notre Vieux Nègre n'ait fait là, gratuitement et sans le vouloir, une bien grosse injure aux électeurs de la Guyane. Il me semble, en effet, que c'est comme s'il eût dit que ces électeurs seraient assez bêtes, d'abord, pour croire l'article de l'*Œil* réellement d'un *Vieux Nègre de la Guyane*, ensuite, pour se détacher tous de moi, du moment qu'un Vieux Nègre de la Guyane même me déclarait déjà complètement impopulaire.

Eh bien ! que le prétendu Vieux Nègre me permette de le lui redire : c'est là un procédé parfaitement enfantin, et parfaitement injurieux pour le corps électoral guyanais. Pour moi, je suis absolument sûr que les électeurs de la Guyane ne sont pas si moutons de Panurge que cela, et qu'ils auront surtout profondément ressenti l'insulte qui leur a été ainsi faite.

C'est ce que nous montrera certainement l'année 1910, à moins de *barbados* et de fraudes électorales, comme en 1898, ce que l'on ne saurait assez redouter, toujours.

Quant au prétendu Comité électoral *central* de Cayenne, parbleu ! j'te crois qu'il me mettra au rancart sans discussion et que je ne serai pas son candidat. En effet, ce Comité est-il autre chose qu'un *faux* Comité central, uniquement composé de gens choisis et nommés par eux-mêmes, qui ne peuvent plus me sentir... et pour cause. Et n'est-ce pas lui qui, abusant de la crédulité populaire à la Guyane, a trompé les communes rurales aux dernières élections pour le Conseil général, en leur imposant des candidats *de son seul choix*, pour avoir tout un Conseil général à sa seule dévotion ? Que lui en coûtera-t-il d'essayer d'abuser, une fois de plus, de la crédulité populaire ?

Mais, que notre prétendu Vieux Nègre de la Guyane ne se fasse pas d'illusion. Rejeté par le prétendu Comité central, je n'en serai pas moins, de nouveau, candidat en

1910, et *directement* auprès des électeurs, comme d'ailleurs je l'ai toujours été dans le passé, sans Comité, ni vrai, ni faux.

Le Vieux Nègre déclare que je ne serai pas le candidat de ce fameux Comité, qu'il a tort de prendre pour le parti ouvrier tout entier, parce que, ayant été élu en 1906, par ce parti ouvrier, auquel j'avais promis, *en pleurant*, de faire d'extraordinaires efforts en vue du relèvement économique de la Guyane et du retour dans la colonie de l'ère de la justice, j'ai manqué à la parole donnée et ai tourné brusquement le dos à mes partisans, amis et bienfaiteurs?...

Ici, nous nageons en pleine fantaisie. Arrêtons-nous donc un peu plus.

D'abord, je défie personne d'intelligent et de bonne foi, d'affirmer m'avoir vu pleurer en faisant des promesses.

Que j'aie été souvent et profondément ému en 1906, au cours des réunions du peuple à la Guyane, croit-on que je vais m'en défendre? Je m'en garderais certes bien. Oui, j'étais presque constamment ému; mais, quelles étaient les sources de mon émotion? — Le spectacle de toute l'affection, de toute l'estime, de toute la confiance que ce peuple n'avait cessé de me conserver, toujours les mêmes, depuis près de trente ans, et que, apparemment, il me croyait mériter; mes propres sentiments intimes d'affection et d'inaltérable dévouement pour ce peuple, les malheureux exploités du pays.

Mais, pleurer à l'occasion de promesses!... Qui donc vit jamais pareille stupidité au monde? A peine si piètre allégation mérite-t-elle seulement une syllabe de protestation.

Au demeurant, avais-je à faire des promesses de la nature de celles qu'indique notre prétendu Vieux Nègre? Tout le monde ne savait-il pas que toute ma vie avait été consacrée à la défense du *vrai* peuple de la Guyane; c'est-à-dire, par là même, à la défense de la *vraie* justice sociale

et, par conséquent, du seul véritable, normal et *juste* développement économique de la Guyane ? Quelles promesses avais-je donc à faire qu'à moi-même, de continuer à respecter les traditions de mon père et les miennes propres.

Or, depuis trois ans, ai-je aucunement manqué, non à aucune parole donnée, comme le prétend le prétendu Vieux Nègre, mais à mes propres traditions et à mes propres engagements envers moi-même ?

En aucune façon.

La preuve, c'est que, depuis ces trois dernières années, je n'ai pas cessé de faire les efforts les plus extraordinaires, en effet, pour entraver tout ce qui me paraissait de nature à nuire aux intérêts de la classe ouvrière de la colonie.

Considérant que la véritable poursuite de la justice consistait, non pas simplement à faire déplacer, sans motifs *défendables*, des magistrats ou tous autres fonctionnaires, seulement hostiles ou déplaisant à quelques individualités, mais surtout à combattre tous desseins menaçants pour la classe ouvrière *tout entière*, oui, j'ai refusé de m'associer à un projet de Chemin de fer de pénétration, qui eut peut-être servi la gloriole de ses inventeurs et les intérêts des capitalistes exploiters des mines d'or, mais qui, loin d'être profitable à la classe ouvrière, n'eut fait que la grever de charges nouvelles, sans mieux mettre en communication entre elles, les diverses malheureuses régions déjà habitées de la colonie, seul premier moyen cependant de véritable développement économique de cette colonie, et surtout d'amélioration du sort des classes pauvres.

Oui, j'ai combattu ce projet de Chemin de fer, parce qu'il allait ouvrir la porte à toute espèce d'autres projets, dont la classe ouvrière de la Guyane eut été seule, à la fin, la misérable victime, quoi qu'en puisse penser la fraction de cette classe, qui, en ville de Cayenne, se laisse

peut-être un peu aveugler par d'éphémères et instables faveurs.

Oui, j'ai désapprouvé la guerre acharnée qui fut, à l'occasion de ce Chemin de fer, déclarée au Gouverneur Picanon, parce que, en dehors même des dangers propres au projet, dans l'état actuel des choses, cette guerre devait avoir, et a eu en effet pour conséquence, de faire perdre à la Guyane un temps précieux, qui eut été mieux employé à faire enfin des travaux de véritable colonisation, et surtout d'amélioration véritable du sort du peuple : établissements de communications intercommunales de toutes natures, moins dispendieuses et surtout plus profitables à *tout* le peuple guyanais, sans compter cent autres réformes.

Oui, j'ai combattu dans la presse métropolitaine, non pas le parti ouvrier, comme le prétend le prétendu Vieux Nègre de la Guyane, mais les quelques individualités, qui, aux dernières élections pour le Conseil général, ont imposé *sans mandat régulier*, je le répète, des candidats de leur seul choix arbitraire, aux communes rurales, afin d'avoir un Conseil général uniquement dévoué aux intérêts de la ville de Cayenne et aux desseins funestes pour la classe ouvrière, de ces quelques individualités.

Oui, c'est à cette dernière occasion, sans parler de mille autres choses, que je me suis décidé à rompre enfin avec ces individualités et leurs procédés électoraux. Et non seulement je ne m'en repens pas, mais je suis heureux d'avoir l'occasion de m'en féliciter hautement.

C'est tout cela que le prétendu Vieux Nègre appelle avoir manqué à la parole donnée et avoir brusquement tourné le dos à mes partisans, amis et bienfaiteurs, sans motifs plausibles pour agir ainsi ?

Eh bien ! c'est ce que j'appelle, moi, avoir défendu avec acharnement et en toute conscience, les intérêts de mes *vrais* partisans, amis et bienfaiteurs, c'est-à-dire de



la classe ouvrière. Et si j'ai tourné le dos à quelqu'un, ce n'est pas à cette classe ouvrière, mais à ceux qui la trompent sous sa propre égide, quelque confusion que l'on voudrait établir à cet égard.

C'est ce que le Vieux Nègre appelle encore avoir médit du parti ouvrier et en avoir été l'agresseur, sans donner d'ailleurs aucune preuve de ces prétendues médisances et agressions ?

C'est ce que j'appelle, moi, avoir tout simplement *montré la vérité* à la classe ouvrière, quelque confusion que l'on voudrait encore établir.

Mais à quoi bon s'attarder ? Le principal grief de notre Vieux Nègre contre moi, ne semble-t-il pas être *surtout* que j'aie eu l'audace d'attaquer M. François Ronjon, qui, suivant lui, avait été, de *notoriété publique, mon bienfaiteur, mon sauveteur.*

Ici, je ne peux m'empêcher de faire observer tout d'abord, que ce n'est pas moi qui songeais déjà à remettre M. Ronjon en cause, dans toute cette affaire, mais le Vieux Nègre lui-même qui, le premier, a cru devoir m'y convier. Il veut que nous parlions de M. Ronjon ? Eh bien ! parlons de M. Ronjon. Je ne demande pas mieux.

Et ici encore, qu'on me permette de remarquer que la notoriété publique et le Vieux Nègre lui-même, paraissent vraiment bien peu au courant de mon histoire avec M. Ronjon.

En effet, pour peu qu'ils fussent au courant de cette histoire, ils sauraient d'abord que ce n'est pas moi qui, à la fin de 1904, étais allé solliciter de M. Ronjon sa protection pour me faire réélire député, mais, au contraire, M. Ronjon qui m'avait fait demander indirectement un beau matin, par des tiers, si je ne voudrais pas reprendre en 1906, avec lui, la lutte électorale contre M. Ursleur, attendu que moi seul, et par mon nom, avais chance de le

délivrer, lui et la colonie, de la tyrannie de M. Ursleur et de la véritable *Terreur* qui en était la conséquence à Cayenne. Toutes les correspondances alors échangées pourraient en faire foi.

Ils sauraient ensuite que le propre jour de mon débarquement à Cayenne, le 30 juin 1905, la première parole que m'adressa M. Ronjon, chez lui, revenant d'accompagner M. le Gouverneur Rey, et au milieu de l'immense foule qui m'avait accompagné, moi, fut celle-ci : « M. Franconie, je vous salue, vous êtes notre sauveur ».

Mais apparemment, ni la notoriété publique, ni le Vieux Nègre, n'étaient dans l'assistance ce jour-là.

Quoi qu'il en soit, voilà la vérité, et dès lors, comment peut-on dire sérieusement, dans ces conditions, que M. Roujon fut mon bienfaiteur et mon sauveur ? Mon *sauveteur* surtout.

Oh !... je sais bien que, à la fin de 1904, j'étais depuis six ans en pleine détresse et n'en menais pas très large, comme on dit vulgairement. Mais, outre que c'était parce que, en 1898, on avait fait de la fraude électorale à Cayenne, à mon préjudice, j'avais vécu, cependant, vivais encore, ne m'étais pas encore laissé acculer au suicide ; et ce fut dans ma chambre que me trouvèrent les très bienveillants intermédiaires de M. Ronjon, et non pas me débattant dans les flots de la Seine. Et encore une fois, ce n'était pas moi qui avait sollicité les secours de M. Ronjon.

Bref, et quoi qu'il en soit, j'avais accueilli ses avances.

Mais, ce que paraît encore ignorer absolument le Vieux Nègre, c'est que ce n'avait pas été sans mettre à mon acceptation, des conditions *sine qua non*, que M. Roujon dut forcément accepter, comme pourraient encore l'attester toutes les négociations d'alors, consignées dans trois expéditions, dont une entre les mains de M. Ronjon lui-même.

Ces conditions étaient :

1° Que, en vue de ma candidature, avec le concours de M. Ronjon, l'on ne me demanderait pas de changer un *iota* aux convictions de toute ma vie antérieure ;

2° Que si j'étais élu, on me laisserait remplir mon mandat à *ma seule guise*, comme je l'avais exercé précédemment pendant 19 ans ;

3° Que j'entendrais ne m'inféoder à personne, ni me faire l'homme lige d'aucune personnalité, d'aucun groupe, d'aucun groupement ;

4° Que je me réserverais mon entière liberté de discuter, d'appuyer ou de ne pas appuyer et même de combattre auprès du Gouvernement métropolitain, toutes délibérations des Conseils élus de la colonie, qui ne me paraîtraient pas conformes aux intérêts *généraux* de ladite colonie. (Je ne prévoyais que trop bien, dès lors, tout ce que l'on voudrait me faire faire plus tard).

5° Enfin, qu'il faudrait me faire toutes les avances d'argent nécessaires à ma candidature — avances à rembourser par moi, si j'étais élu, mais perdues pour les bailleurs de fonds, si j'échouais.

Toutes ces conditions étaient faites, je le répète, *sine qua non*. Et après une assez vive discussion pour une seule d'entre elles, la quatrième, elles furent, *toutes*, je le répète aussi, *complètement* acceptées par M. Ronjon.

Saviez-vous tout cela, mon cher Vieux Nègre ?

Or, depuis quatre ans et plus que ces conditions ont été faites par moi et acceptées par M. Ronjon, qui donc, de lui ou de moi, a maintes fois voulu les violer ? Qui donc a, maintes fois, essayé de manquer à la parole donnée, pour me servir de l'expression même de notre Vieux Nègre ? N'est-ce pas M. Ronjon qui, depuis trois ans, a constamment essayé de me faire faire des choses que je ne voulais

point faire et de me faire soutenir sa politique personnelle qui n'est pas la mienne ?

Et le jour où, lassé des procédés de M. Ronjon, je me suis décidé à rompre avec lui, c'est moi que l'on accuse d'avoir manqué à la parole donnée, et d'avoir trahi le parti ouvrier, pour n'avoir pas voulu en passer par les projets et desseins de M. Ronjon ! C'est moi que l'on veut faire passer pour *l'obligé* de M. Ronjon !

Peut-être ai-je l'esprit abominablement mal fait. Mais voilà qui, je ne le cache pas, me semble singulièrement étrange !...

Maintenant toutes ces explications réussiront-elles à modifier, tant soit peu, l'opinion de notre Vieux Nègre, sur notre situation respective à M. Ronjon et à moi. Je voudrais, hélas ! pouvoir l'espérer. Mais à considérer la déconcertante assurance avec laquelle il était censé écrire le 20 mai, j'avoue que je ne l'espère pas du tout.

Sans doute, et plus que jamais, il continuera à affirmer que j'ai trahi la classe ouvrière ; que j'ai médité de cette classe, dans la Presse métropolitaine ; que, ainsi, je me suis montré ingrat envers mes bienfaiteurs ; que M. Ronjon a été aussi mon bienfaiteur et mon sauveteur, et que j'ai été aussi ingrat envers lui, en l'attaquant et en *l'outrageant* (?) ; enfin, que je n'ai commis tant d'horreurs que pour obéir à la toute-puissance dominatrice de l'honorable M. Grodet, qui n'en peut mais.

Soit !

Mais, ce que j'espère en revanche, c'est que la classe ouvrière elle-même n'hésitera pas à faire justice de tant de funambulesques imputations. En effet, se se posât-elle qu'une seule question, elle se demandera certainement quel intérêt personnel je pouvais bien avoir à la trahir ainsi, et à rompre, d'autre part, avec M. Ronjon et son entourage. Elle

se demandera si mon intérêt n'était pas, au contraire de la ménager, ne fût-ce qu'en vue des prochaines élections; de me soumettre, d'autre part, à M. Ronjon et à son entourage, ne fût-ce que pour me faire redonner, par le Conseil général, la subvention annuelle de 7.000 francs que l'on me donnait naguère.

Et alors, voyant que, malgré tout cet intérêt personnel, je ne me suis pas soumis à M. Ronjon; sachant, d'ailleurs, que ma conscience n'a jamais été à vendre, pas plus à M. Ronjon qu'à M. Ursleur, ou à n'importe qui, elle en conclura forcément qu'un tout autre intérêt a dû guider ma conduite, et elle n'en trouvera pas d'autre que son propre intérêt à elle-même, classe ouvrière, ma seule et véritable bienfaitrice, que je n'ai jamais aucunement trahie et que je ne trahirai jamais, quelque épreuves et quelque amertumes qu'il devra peut-être m'en coûter encore, de la part de certaines gens.

Cela dit, que devient maintenant la leçon de morale qu'essayait de me donner notre Vieux Nègre de la Guyane?

Qu'il me permette de lui dire que je n'en ai vraiment aucune à recevoir, ni de lui, ni de personne; car enfin, en dehors même des circonstances présentes, ce n'est pas moi qui ai jamais avoué, en pleine réunion publique, avoir fourré 350 bulletins dans une urne électorale, n'est-ce pas? Ce n'est pas moi qui ai jamais passé en Cour d'assises pour falsifications de listes électorales. Ce n'est pas moi qui institue de faux Comités électoraux, prétendus *centraux*.

Qu'à d'autres aillent donc ses leçons de morale.

Maintenant, à propos du prétendu Comité central, dont le Vieux Nègre ose encore parler, dans son article, peut-être osera-t-on dire que j'en avais bien accepté le patronage pour moi, personnellement, en 1906.

Je m'empresse de faire savoir tout de suite que ce serait une erreur absolue, pour ne rien dire de plus.

Dans la profession de foi que j'avais envoyée, d'ici, à M. Roujon, c'était sous le patronage personnel de M. Roujon lui-même que je m'étais placé; et cela, uniquement pour relever un défi du parti de M. Ursleur. Cela ne tirait pas à conséquence, on doit bien le penser. Ce fut M. Roujon qui, dans mon manuscrit, substitua à son nom (il avait sans doute des raisons pour cela), le nom du prétendu Comité. Quant à ce Comité lui-même, il en fut si peu question ensuite, pendant tout mon séjour à la Guyane (tout le monde doit s'en souvenir) que, pour mon compte, je n'avais jamais cru qu'il existât réellement. Pour me convaincre de son existence, — et j'ajoute, à mon grand scandale, — il n'a fallu rien de moins que les étranges dernières élections pour le Conseil général.

Et maintenant, j'ai fini.

Pour plus amples explications, à 1910, où je serai de nouveau candidat, encore présent à Cayenne.

Mais, c'est égal, je crois tout de même que le Vieux Nègre de la Guyane eût mieux fait de ne pas essayer de tant prouver à la fois.

Gustave FRANCONIE.

*Asnières, 22 juillet 1909.*







**LA COOTYPOGRAPHIE**  
SOCIÉTÉ OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE  
11, Rue de Metz  
Courbevoie Téléphone 260

20375

